

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mai 2014

CP2014_05_3
id. 776

L'an deux mille quatorze le vingt six mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

**BASE DE LOISIRS ET DE PLEIN AIR DU TARN ET DE LA
GARONNE
EXTENSION DE LA RÉGIE DE RECETTES**

Par délibération du 21 avril 2011, l'Assemblée Départementale a délégué à la Commission Permanente les attributions relatives aux régies d'avances et de recettes : création, modification, suppression, approbation des tarifs.

C'est dans ce cadre que je soumetts à votre examen le dossier concernant la gestion de la régie de recettes de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

Instituée par délibération de l'Assemblée Départementale du 14 Novembre 2000, la régie de recettes de la Base de Plein Air et de Loisirs est destinée à encaisser les recettes suivantes :

- droits d'entrée du camping,
- école de voile,

- stages hébergés et non hébergés,
- classes de découverte,
- tennis,
- location de matériel nautique,
- buvette,
- piscine,
- distributeur de boissons,
- recettes de publicité,
- redevances de concessions,
- prestation diverses inhérentes à une activité d'accueil.

A compter du 1er Juin 2014, une aire de camping-cars sera mise à disposition des usagers moyennant tarification : un tarif de stationnement journalier mais aussi la possibilité de se raccorder à l'électricité et à l'eau au moyen de bornes.

Afin de pouvoir encaisser ces recettes liées à ces nouveaux services qui sont proposés, l'objet de la régie doit être étendu.

Enfin, dans un souci de souplesse de fonctionnement, le paiement par carte bleue sera proposé.

M. le Payeur Départemental a émis un avis favorable à cette modification par courrier en date du 08 Avril 2014.

* * *

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide l'extension de la régie de recettes de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne compte tenu des nouveaux services proposés à compter du 1er juin 2014 (mise à disposition des usagers moyennant tarification d'une aire de camping cars) ;

- Précise que M. le Payeur Départemental a émis un avis favorable à cette modification par courrier en date du 08 Avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,